

HYGIÈNE ET PRÉVENTION

La « 3D », un métier à part entière

Le durcissement réglementaire de l'usage des produits utilisés dans les métiers de la désinfection, désinsectisation et dératisation, oblige les entreprises prestataires de services à se professionnaliser davantage. Plus que jamais, les activités de 3D sont une véritable spécialité pour laquelle il faut dédier équipes et moyens et investir dans la formation.



© ISS

Les équipes d'ISS effectuent la pose de gel insecticide dans les bâtiments.

EN CHIFFRES

La 3D représente 1 200 entreprises en France et un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros.

Les métiers de la désinsectisation, de la désinfection et de la dératisation, communément appelés 3D ou *pest control* existent depuis quatre-vingts ans. Cette activité plutôt récente tend à se professionnaliser davantage sous l'influence de contraintes réglementaires.

La branche des applicateurs 3D représente en France, un chiffre d'affaires global de plus de 500 millions d'euros, réalisé par plus de

1 200 entreprises (dont 80 % de TPE de moins de 9 salariés) et employant globalement plus de 5 000 salariés. Une convention collective spécifique existe, ainsi qu'un code NAF : le 81.29A dédié aux entreprises de lutte contre les nuisibles. Pour la Chambre syndicale des 3D, c'est un véritable élément de reconnaissance. Fondée en 1946, la CS3D réunit les principaux acteurs de l'hygiène antiparasitaire (protection contre les

parasites et les nuisibles) : applicateurs, fabricants, distributeurs et formateurs. Elle revendique 150 adhérents.

Des activités convoitées

« Nos activités demeurent intéressantes, même si la crise a entraîné une plus forte concurrence entre les entreprises spécialisées et l'arrivée de nouveaux acteurs », reconnaît Gilles Benjamin, président de l'entreprise Gil France (Var) et président du Syndicat national de l'hygiène (SNH) qui compte une centaine d'adhérents spécialisés. Véritable enjeu de santé publique, la lutte contre les nuisibles et les parasites implique notamment une obligation de traitement. Les règlements sanitaires départementaux imposent que « les propriétaires d'immeubles ou établissements privés, les directeurs d'établissements publics doivent prendre toutes mesures pour éviter l'introduction des rongeurs. »

Avec la baisse de leur chiffre d'affaires, des entreprises de propreté se sont diversifiées dans la 3D, notamment par le biais de leur clientèle de syndicats de copropriétaires. Pour ce faire, elles reprennent une entreprise spécialisée ou créent un département ou

une filiale. « Nos métiers attirent les convoitises. Mais attention ce n'est pas une activité simple, prévient Gilles Benjamin. Il ne suffit pas de jeter dans les coins des plaquettes contre les rats », poursuit-il. « La 3D est un métier à part entière. Et la professionnalisation progresse encore. C'est important car la responsabilité est lourde. Certains insectes et rongeurs sont porteurs de maladies dangereuses pour la santé publique, ajoute Guy-André Lemoine, directeur général de la division Hygiène & Prévention du groupe ISS. On ne doit pas y voir un marché d'opportunité. »

Évolutions réglementaires

Car ce n'est pas un métier qui s'improvise : il faut se spécialiser. « Les entreprises actives dans ce domaine doivent faire face à de nombreuses contraintes réglementaires. Ces métiers sont très normés et exigent beaucoup de technicité », précise Guy-André Lemoine. L'encadrement des substances est très important. Ces produits toxiques impliquent une utilisation maîtrisée. Les activités de la 3D répondent à deux domaines : celui des produits phytosanitaires (protection des cultures jusqu'à la première transformation) qui dépend du ministère de l'Agriculture et celui des biocides (hygiène publique, environnement de l'homme) rattaché au ministère de l'Environnement.

La nouvelle réglementation, issue du Grenelle de l'environnement, impose à chaque salarié qui applique ou distribue des produits phytosanitaires l'obtention d'un certificat individuel Certiphyto au plus tard le 1^{er} octobre

2013 (3 jours de formation pour les applicateurs, 2 jours pour les commerciaux). L'entreprise doit, elle, détenir une responsabilité civile professionnelle et s'identifier auprès de la Draaf (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Celle-ci l'oriente ensuite vers un organisme certificateur (certifié Cofrac), chargé de l'auditer selon un référentiel qualité. Cette démarche donne droit à la délivrance d'un agrément, à obtenir avant le 1^{er} octobre 2013. « Les entreprises avaient jusqu'au 1^{er} octobre dernier pour signer un contrat avec un des organismes certificateurs », signale Guy-André Lemoine. Concernant les biocides, les personnels des entreprises actives en 3D devront aussi



© Services

détenir un certificat individuel, baptisé Certibiocide ou « module biocide », avant le 1^{er} octobre 2014. « La création du module biocides a été validée. Il reste à en définir les modalités », indique Brigitte Guillot, secrétaire général ■■■

Brigitte Guillot, secrétaire général de la CS3D, et Sylvie Malkiewicz.

LES ACTIVITÉS DE LA 3D

Insectes, rongeurs, volatiles : suivant les types, les nuisibles provoquent des dégâts sanitaires comme la transmission de maladies, la propagation de bactéries, l'insalubrité. Ils peuvent dégrader les bâtiments et les équipements (façades, isolations, câblages). Les entreprises proposent des prestations préventives et curatives.

Désinsectisation

Traitement préventif et curatif contre blattes, puces, punaises, guêpes, frelons, fourmis, poissons d'argent, moustiques, punaises de lit, IPS (teignes, tribolium, pyrales, charançons) tigres du platane, chenilles processionnaires...

Thermo et micro-nébulisation, fumigation pour traitement des volumes et des surfaces

DEIV (destructeur électrique d'insectes volants) : maintenance, comptage et monitoring

Désinfection

Désinfection des locaux, débarras
Entretien des toitures et terrasses, démoussage
Traitement des bois contre les termites

Désourisation – dératisation

Traitement préventif et curatif contre rats, surmulots, souris...

Éloignement des volatiles

Capture, pose de pics, filets, fils tendus...

IL A DIT

C'est important de professionnaliser nos métiers car nous manipulons des produits toxiques.



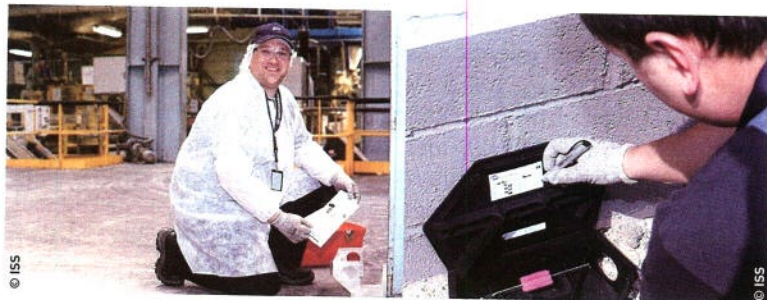
© Service

Gilles Benjamin, SNH.

■■■ de la CS3D. « *Ce certificat est très important pour protéger nos métiers* », estime Gilles Prisse, responsable formation et audit chez Edialux, distributeur de produits et matériels de lutte contre les nuisibles. « *Nous allons vers plus de moralisation de la vie professionnelle des 3D. Nous sommes en train de rédiger un cahier des charges techniques, qui sera finalement un guide de bonnes pratiques, dont l'aboutissement pourrait être la création d'un label 3D* », annonce Brigitte Guillot.

La formation des agents est donc un élément clé de cette activité. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui détenteurs du DAPA (Certificat pour les distributeurs et applicateurs de produits antiparasitaires). Remplacé par le Certiphyto, celui-ci n'est plus délivré depuis le 1^{er} janvier 2012. Il reste néanmoins valable jusqu'à la date de son renouvellement. « *On observe une forte demande de formations de la part des entreprises de propreté* », explique Roland Benoît, conseil en traitements antiparasitaires pour l'entreprise Formagiène (Loire).

« *Les salariés sont formés en interne dans les entreprises ou à l'occasion de stages délivrés par les fournisseurs* », ajoute Gilles Benjamin. « *Au sein du SNH, nos adhérents ont choisi depuis le début de suivre la norme NF U-43 500 qui régit les bonnes pratiques d'application des produits phytosanitaires et biocides, poursuit-il. C'est important de professionnaliser nos métiers car nous manipulons des produits toxiques.* » À destination du domaine agricole au départ, la NF U-43 500 permet



de réaliser des interventions en toute sécurité, et exige la traçabilité des produits. La Commission européenne, en collaboration avec la Cepa (Confédération européenne des pesticides appliqués), travaille sur une nouvelle norme au sein du Comité européen de normalisation (CEN).

Limiter les produits autorisés

En plus des compétences des prestataires, tous les produits mis sur le marché doivent être autorisés, tant au niveau des matières actives que des formulations. « *Et les AMM (autorisations de mise sur le marché) sont délivrées au compte-gouttes* », affirme Roland Benoît de Formagiène. Le gouvernement a décidé de limiter leur consommation en réduisant drastiquement le nombre de substances autorisées. De nombreux produits sont retirés du marché. Résultat : des innovations autour de solutions « vertes » voient le jour. Le salon Parasitec, qui s'est tenu à l'Espace Champerret (Paris) du 14 au 16 novembre, en était l'illustration. Sur les stands des exposants, on pouvait trouver des solutions techniques de piégeage, des systèmes à ultrasons ou à cryogénéisation. « *Nous proposons un procédé pour attraper les rats sans utiliser de chimie* »,

indique notamment Gilles Prisse. « *Cette évolution risque d'impliquer une perte d'efficacité des prestations. C'est pourquoi notre profession évolue vers plus de conseils et d'audits*, estime Guy-André Lemoine. *Nous pouvons parler aujourd'hui de lutte raisonnée contre les nuisibles.* »

Dans ce contexte et avec ces multiples contraintes réglementaires, entraînant une professionnalisation plus forte, une entreprise de propreté souhaitant se diversifier dans la 3D doit montrer « patte blanche ». Et mettre en place une véritable organisation dédiée. C'est en tout cas la stratégie choisie par ISS avec sa division Hygiène & Prévention, spécialisée dans la maîtrise des nuisibles. « *Il n'est pas possible de bricoler* », souligne Guy-André Lemoine. ISS est titulaire de l'agrément du ministère de l'Agriculture et membre de la CS3D. L'entreprise emploie des salariés qualifiés : des applicateurs hygiénistes titulaires du DAPA (avant le Certiphyto) dans chaque agence, des entomologistes, des experts métiers et des responsables techniques. Aujourd'hui, la division compte 1 650 salariés, 28 agences principales et 12 sites secondaires pour couvrir l'ensemble du territoire. ■
Séverine Wilson

IL A DIT

Avec la lutte raisonnée contre les nuisibles, notre profession évolue vers plus de conseils et d'audits.



Guy-André Lemoine, ISS.

POUR EN SAVOIR +

www.cs3d.info
snhpro.free.fr
www.cepa-europe.org